



Le Clain à Chasseneuil (86), le 24 mars 2023. Photo : ARB NA

# Situation Hydro

Secteur Poitou-Charentes & Marais Poitevin / Mars 2023

Bulletin n°211

Mars 2023

## ÉDIT'EAU

A l'inverse du mois de février, les pluies de mars ont été excédentaires par rapport aux normales, de 60 à 90%.

Ainsi, la situation des nappes souterraines s'est améliorée par rapport au mois précédent, puisque 59% des piézomètres indiquent un niveau proche à supérieur à la moyenne. C'est la 11<sup>e</sup> situation la moins favorable de ces 28 dernières années à la même période.

La majorité des cours d'eau suivis indique un débit mensuel proche à supérieur aux moyennes de saison, dont 21% avec un excédent >150%.

Début mars, les taux de remplissage des barrages de Charente sont faibles, inférieurs à leurs moyennes. En Deux-Sèvres, les 2 barrages de la Touche-Poupard et celui du Cébron sont remplis.

2% des stations de la Vienne en assec.

Prise de mesures de vigilance en Vienne; remplissage des plans d'eau et manœuvres de vannes interdits en Charente.

# Sommaire

<b>EN SYNTHÈSE (PAR BASSIN)</b>	/ p.2
<b>PLUVIOMÉTRIE</b>	/ p.3
<b>NIVEAUX DES NAPPES SOUTERRAINES</b>	/ p.4
<b>DEBITS DES COURS D'EAU</b>	/ p.5
<b>TAUX DE REMPLISSAGE DES BARRAGES-RÉSERVOIRS</b>	/ p.7
<b>ÉTAT DES MILIEUX AQUATIQUES</b>	/ p.8
<b>MESURES DE RESTRICTION</b>	/ p.9

Ce bulletin vous est présenté par l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB NA), au sein de laquelle l'ORE Poitou-Charentes a fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ce bulletin, afin d'assurer la continuité du service existant sur les territoires, est un zoom sur le secteur des bassins du nord de la région : Charente, Clain, Vienne aval, Sèvre Niortaise, Thouet, Seudre... En fin de ce bulletin, des liens vers les autres territoires de la Nouvelle-Aquitaine couverts par les bulletins d'autres structures, vous sont proposés.

Ce présent bilan a été réalisé à partir des données et informations fournies par Météo France, la Banque Hydrologique, les Sociétés Publique Locale (SPL) des eaux du Cébron et de la Touche-Poupard, le Conseil Départemental de la Vendée, de la Charente, la DDTM de Charente-Maritime – la DDT de la Vienne – service de prévision des crues Vienne Charente Atlantique, la DREAL Pays de la Loire, la DREAL Nouvelle-Aquitaine, l'EPTB Charente, EDF, la Région Nouvelle-Aquitaine, le BRGM, les préfetures (16, 17, 79, 85, 86), les Fédérations départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (16, 17, 79, 86), le SYMBA, le SIAH du Né et l'OFB Nouvelle-Aquitaine.

### PLUVIOMÉTRIE

/ p.3

Des précipitations excédentaires partout

### EAUX SOUTERRAINES

/ p.4

59% des stations avec un niveau  $\geq$  à la moyenne  
11<sup>e</sup> situation la moins favorable depuis 28 ans

### COURS D'EAU

/ p.5

La majorité des stations avec un débit proche à supérieur à leur moyenne

### ÉTAT DES MILIEUX AQUATIQUES

/ p.8

98% des stations avec écoulement visible

### MESURES DE RESTRICTION

/ p.9

Mesures de vigilance en Vienne

Agence Régionale  
de la Biodiversité  
Nouvelle-Aquitaine



Action financée par la  
Région Nouvelle-Aquitaine

Avec le concours financier de  
l'Union Européenne  
(fonds FEDER)



Et la participation de :  
DREAL Nouvelle-Aquitaine  
Agence de l'eau Adour-Garonne  
Agence de l'eau Loire-Bretagne  
Département de la Vienne  
Département des Deux-Sèvres

# MARS 2023 - EN SYNTHÈSE (PAR BASSIN)

Est présentée ici une situation hydrologique synthétique du mois par grand bassin versant (situé sur le territoire de l'ex Poitou-Charentes).



## THOUET ET SÈVRE NANTAISE

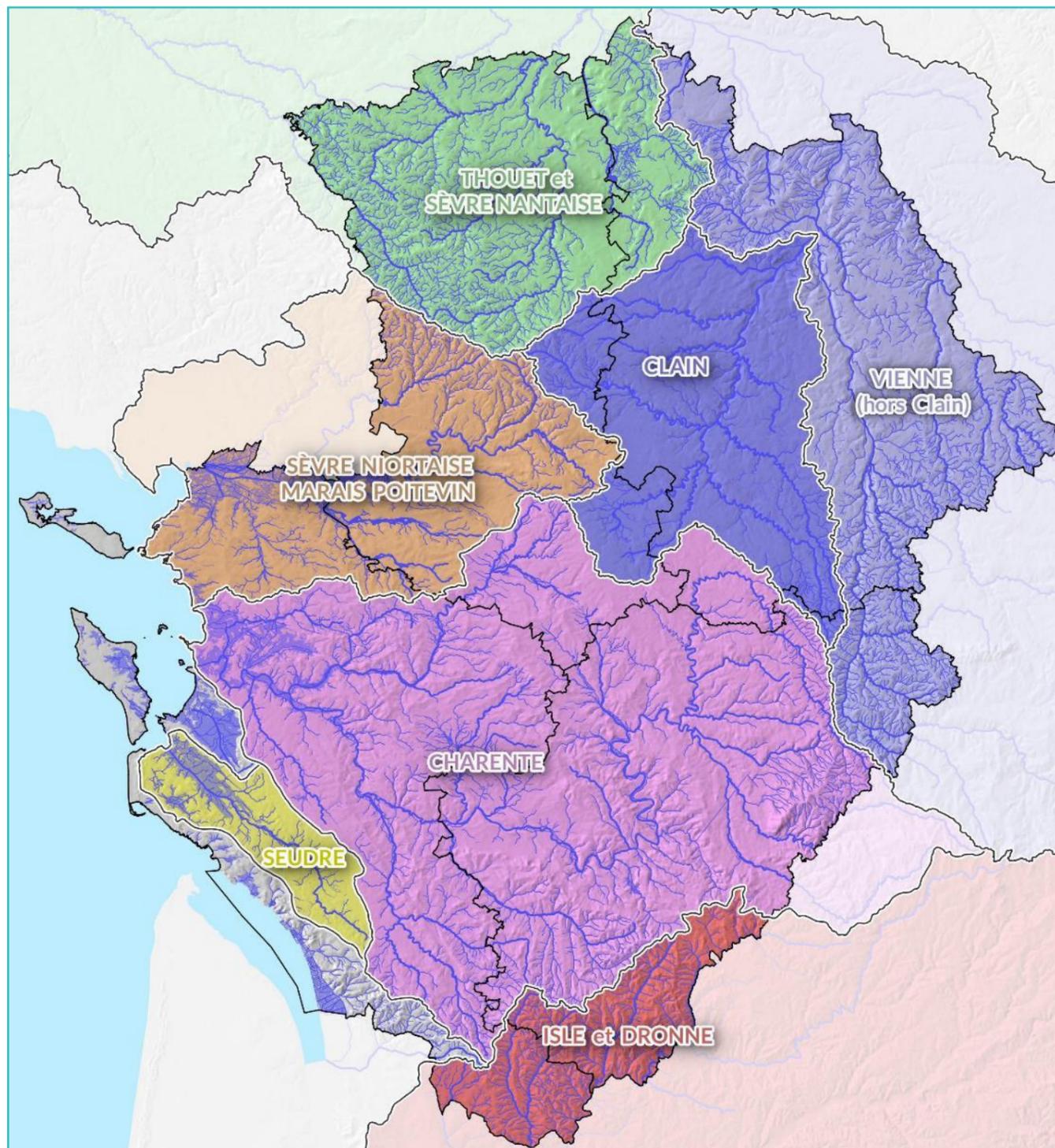
- PLUVIOMÉTRIE** : des précipitations excédentaires de 50 à 100% / normale
- NIVEAUX DES NAPPES** : 2 piézomètres proches de la moyenne, 5 inférieurs. Evolution : 1 en baisse, 6 en hausse.  
5/7
- DÉBITS DES COURS D'EAU** : 1 station avec un déficit (entre -10 et -50%), 5 supérieures à leur moyenne, et 5 très supérieures (> 50%).  
5/11

## SÈVRE NIORTAISE & MARAIS POITEVIN

- PLUVIOMÉTRIE** : des précipitations excédentaires de 25 à 100% / normale
- NIVEAUX DES NAPPES** : 11 piézomètres supérieurs, 2 proches de la moyenne, 3 inférieurs. Evolution : 1 en baisse, 15 en hausse. 2 indéterminés.  
11/18
- DÉBITS DES COURS D'EAU** : 2 stations en excédent par rapport à la moyenne (10 à 50%), 2 très supérieures (> 50%); 1 ND  
2/5

## SEUDRE

- PLUVIOMÉTRIE** : des précipitations excédentaires de 50 à 100% / normale
- NIVEAUX DES NAPPES** : 2 piézomètres inférieurs à la moyenne. Evolution : 2 en hausse.  
2/2
- DÉBITS DES COURS D'EAU** : 1 station en déficit par rapport à la moyenne (-10 à -50%), 1 proche de la moyenne.  
1/2



## VIENNE (hors Clain)

- PLUVIOMÉTRIE** : des précipitations excédentaires de 50 à 100% / normale
- NIVEAUX DES NAPPES** : 3 piézomètres inférieurs à la moyenne, 2 proches. Evolution : 5 en hausse,  
3/5
- DÉBITS DES COURS D'EAU** : 5 stations en déficit par rapport à leur moyenne (entre -10 et -50%), 4 proches de la moyenne, 2 supérieures (entre 10 et 50%)  
5/11

## CLAIN

- PLUVIOMÉTRIE** : des précipitations excédentaires de 100 à 200% / normale
- NIVEAUX DES NAPPES** : 7 piézomètres supérieurs à la moyenne, 5 proches, 14 inférieurs. Evolution : 24 en hausse, 2 en baisse. 1 indéterminé.  
14/27
- DÉBITS DES COURS D'EAU** : 1 station proche de la moyenne, 7 stations supérieures par rapport à leur moyenne (entre 10% et 50%), 1 très supérieure (>50%)  
7/9

## CHARENTE

- PLUVIOMÉTRIE** : des précipitations excédentaires de 100 à 200% / normale
- NIVEAUX DES NAPPES** : 21 supérieurs à la moyenne, 15 inférieurs, et 14 proches de la moyenne. Evolution : 46 en hausse, 4 en baisse.  
21/50
- DÉBITS DES COURS D'EAU** : 1 station en déficit (-10 à -50%), 3 stations proches de leur moyenne, 7 supérieures (entre 10 et 50%), et 4 très supérieures (>50%)  
7/15

### Légende – Pictogrammes

- Précipitations
  - Niveaux des nappes
  - Débits des cours d'eau
- X : nombre de stations de la couleur indiquée  
Y : nombre de stations total du bassin

### Légende – couleurs des pictogrammes

- Très supérieur à la moyenne / excédent important
- Légèrement supérieur à la moyenne / léger excédent
- Conforme à la moyenne
- Légèrement inférieur à la moyenne / léger déficit
- Très inférieur à la moyenne / déficit marqué
- Fortement inférieur à la moyenne / déficit très important

## ISLE ET DRONNE

- PLUVIOMÉTRIE** : des précipitations excédentaires de 50 à 100% / normale
- NIVEAUX DES NAPPES** : 3 piézomètres inférieurs à la moyenne. Evolution : 3 en hausse.  
3/3
- DÉBITS DES COURS D'EAU** : 2 stations supérieures à la moyenne (entre 10 et 50%), 1 proche de la moyenne.  
2/4

# PLUVIOMÉTRIE

Sources : Météo France ; bulletin fourni par la DREAL Nouvelle-Aquitaine

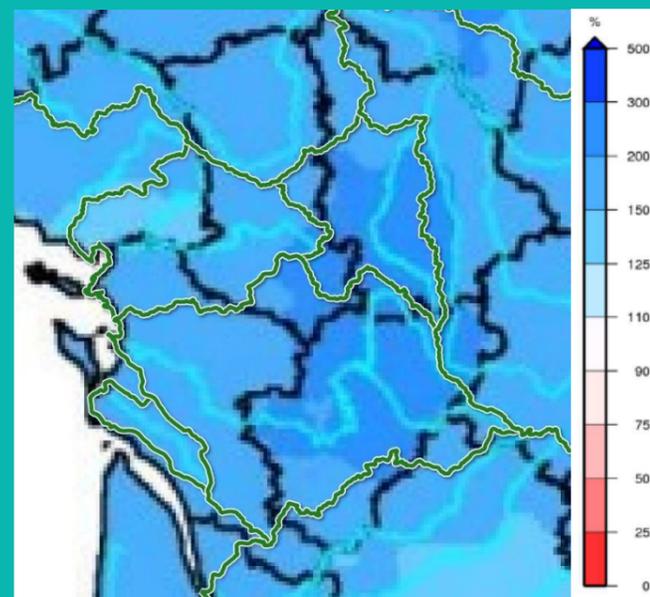
Bulletin mensuel de mars 2023 édité le 03 avril 2023.

Dans ce bulletin sont utilisées les nouvelles normales de référence sur la période 1991-2020.

## Pluviométrie du mois de mars 2023

Les cumuls mensuels sont importants en ce qui concerne le mois de mars, de l'ordre de 150 à 300 mm sur le Poitou-Charentes, atteignant 2 à 3 fois la normale par endroit.

Ils sont excédentaires de 60 à 75 % sur la majeure partie des Deux-Sèvres, de la Charente-Maritime, et de la Vienne. L'excédent dépasse 100% au centre du Poitou-Charentes, notamment en Charente, et au sud de la Vienne.



Carte des rapports aux normales 1991/2020 des précipitations de mars 2023

## Cumuls aux quatre principales stations

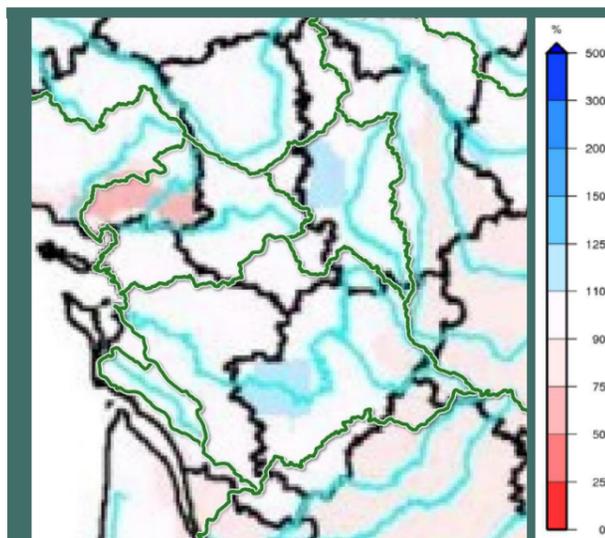
Les cumuls pluviométriques du mois de mars 2023 sont supérieurs aux moyennes mensuelles interannuelles aux stations de Cognac (+72%), La Rochelle (+74%), Niort (+61%), et Poitiers (+91%).

COGNAC		LA ROCHELLE		NIORT		POITIERS - BIARD	
FEVRIER	MARS	FEVRIER	MARS	FEVRIER	MARS	FEVRIER	MARS
38.5	99.0	19.7	91.3	23.5	102.7	31.1	90.5
(52)	(57.7)	(56.2)	(52.6)	(66.1)	(63.8)	(46.2)	(47.4)

Les cumuls moyens mensuels interannuels (sur la période 1991-2020) sont écrits entre parenthèses (en mm).

## Pluviométrie cumulée de septembre 2022 à mars 2023

Les cumuls depuis septembre sont faiblement déficitaires, de 0 à 25 % à l'est de la Charente et de la Vienne, proche des normales à excédentaires à l'ouest de l'ordre de 0 à 25 %.

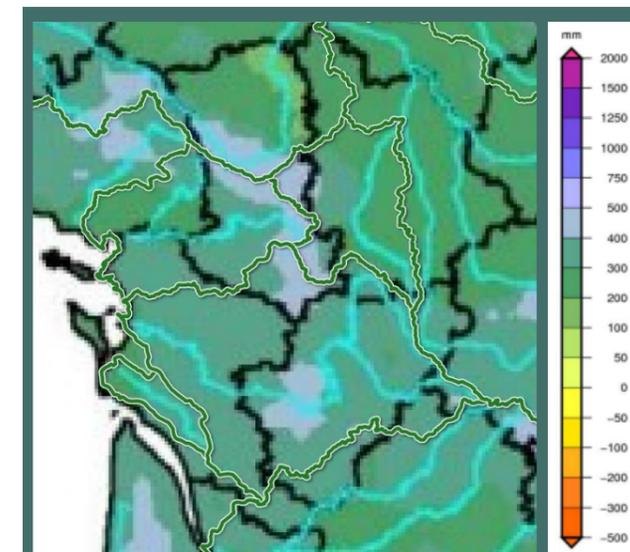


Carte des rapports aux normales 1991/2020 des précipitations (sep. à mars 2023)

## Pluies efficaces

Les pluies efficaces sont égales à la différence entre les précipitations totales et l'évapotranspiration réelle. Elles représentent la quantité d'eau fournie par les précipitations qui reste disponible, à la surface du sol. Cette eau est répartie, au niveau du sol, en deux fractions : l'écoulement superficiel et l'infiltration contribuant à la recharge des nappes.

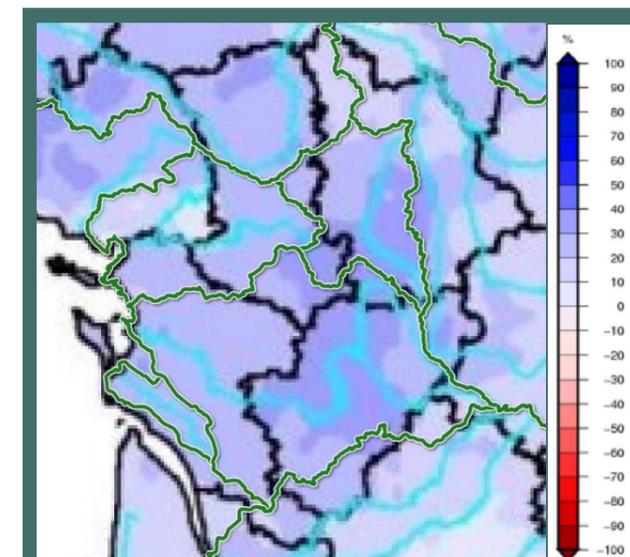
Depuis le mois de septembre 2022, le bilan hydrique est positif partout, de 300 à 500 mm au centre des Deux-Sèvres et de la Charente, de 200 à 300 mm sur la moitié sud des Deux-Sèvres, la Charente Maritime et la Charente, et de 100 à 200 mm ailleurs.



Cumul des pluies efficaces de sept. à mars 2023

## Humidité dans les sols superficiels

Au 1er avril, les sols sont bien humidifiés sur l'ensemble du Poitou-Charentes, dépassant 30% par endroit, notamment en Charente et sud Vienne.



Ecart pondéré à la normale 1991/2020 de l'indice d'humidité des sols le 1er avril 2023



Pour en savoir plus ...

<https://meteo france.fr/actualite/publications/les-publications-de-meteo-france>

Retrouvez dans cette rubrique les bilans climatiques nationaux, les résumés climatiques régionaux, les prévisions saisonnières, les points neige et les bilans hydrauliques des sols.

# NIVEAUX DES NAPPES SOUTERRAINES

Sources : Région Nouvelle-Aquitaine, BRGM ; traitements ARB NA

Dans l'analyse qui suit, la moyenne mensuelle interannuelle est calculée par rapport aux chroniques historiques, et une enveloppe correspondant à 5 % du battement de la nappe lui est appliquée. Rappelons que la moyenne interannuelle est calculée d'après un historique de mesures qui est propre à chaque piézomètre et fonction de l'année de sa mise en service (le plus souvent postérieure à la mise en place de l'irrigation).

En 2021-2022, la période de reconstitution des ressources en eau s'est enclenchée relativement tard (fin décembre) après une période de sécheresse.

Il en va de même pour la période 2022-2023, avec un déficit de précipitations important d'octobre à décembre 2022. Janvier 2023 renoue avec les pluies, et la situation des nappes s'améliore quelque peu, mais pas dans la durée, puisque février est de nouveau très sec, et la recharge des nappes ne se fait plus. En mars, la situation s'améliore avec le retour des pluies.

Fin mars la situation s'est améliorée par rapport au 28 février, avec **45 piézomètres** présentant un niveau inférieur à la moyenne interannuelle, soit **41% du parc** tous types de nappes confondus (70% fin février). **59%** des piézomètres indique des **niveaux proches ou supérieurs à la moyenne** (29% fin février).

Fin mars, **103 piézomètres** sur 111 présentent une **hausse** par rapport au mois précédent.

**Au 31 mars, la situation de 2023, se situe au 11<sup>e</sup> rang des situations les moins favorables de ces vingt-huit dernières années, juste derrière 2010.**

## Synthèse par type de nappe

Pour les nappes libres :

**63%** des piézomètres sont **proches ou supérieurs** à la moyenne de plus de 5% (23% fin février), dont 23% proche de la moyenne ; **29 piézomètres** sont **inférieurs** à la moyenne (**37%**).

Pour les nappes captives :

**52%** des niveaux piézométriques sont **proches à supérieurs** à la moyenne de plus de 5% (42% fin février), dont 24% proche de la moyenne ; **16 piézomètres** sont **inférieurs** à la moyenne (**48%**).

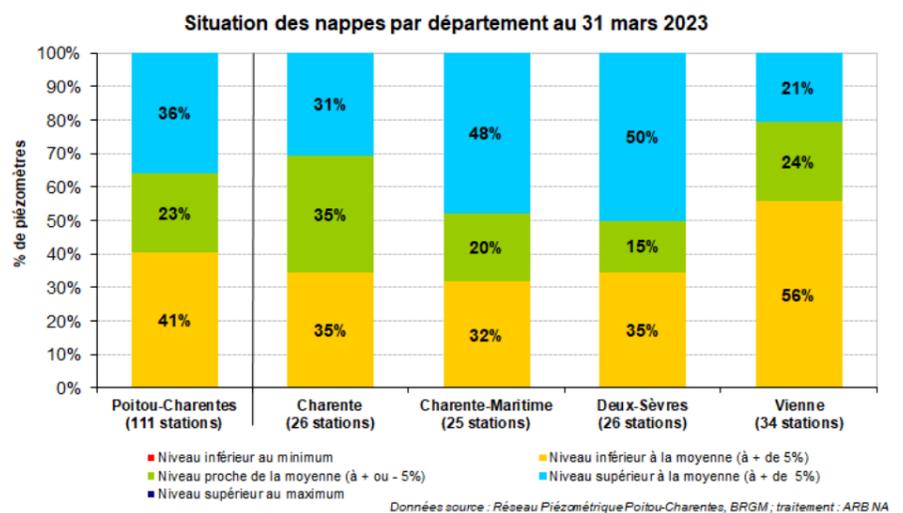
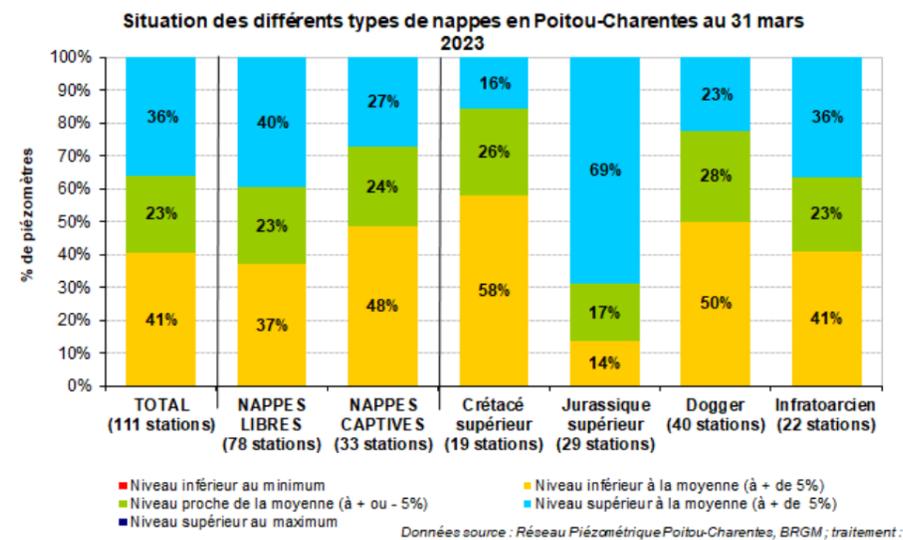
## Synthèse par département

**En Charente** : la situation **s'est améliorée** fin mars par rapport à fin février, avec **65%** de piézomètres **proches à supérieurs** à la moyenne (20%  $\geq$  fin février) ; **9 piézomètres** (sur 26) sont inférieurs à la moyenne fin février, soit **35%**.

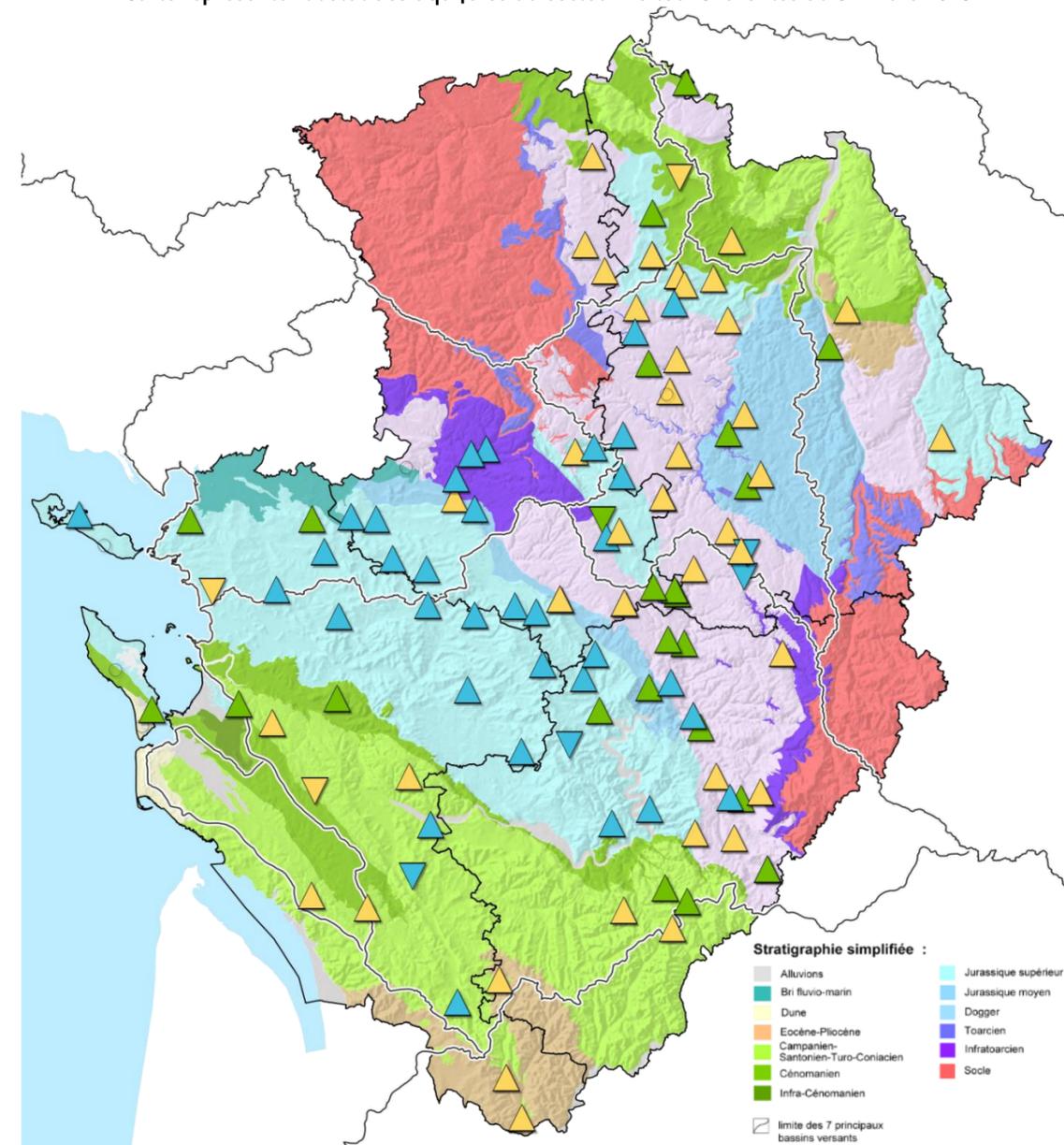
**En Charente-Maritime** : la situation **s'est améliorée** fin mars par rapport à fin février: en effet, **68%** des piézomètres se situent **proches à supérieurs** à la moyenne (35% fin février). **8 piézomètres** (sur 28) sont en dessous de la moyenne (**32%**).

**En Deux-Sèvres** : la situation fin mars **s'est améliorée** par rapport à fin février: **65%** des piézomètres sont **proches à supérieurs** à la moyenne (27%  $\geq$  fin février) ; **9 piézomètres** (sur 28) sont en dessous de la moyenne (**35%**).

**En Vienne** : la situation fin mars **s'est améliorée** par rapport à fin février, puisque **44%** des piézomètres présentent un niveau **proche à supérieur** à la moyenne, contre 33% fin février ; **19 piézomètres** (sur 35) sont inférieurs à la moyenne (**56%**).



Carte représentant l'état des aquifères du secteur Poitou-Charentes au 31 mars 2023



**LEGENDE - Niveau piézométrique des stations de mesure par rapport :**  
- au mois précédent :  
- à l'historique des mesures :

- ▲ Hausse
- Stable
- ▼ Baisse
- Non-déterminé
- Supérieur au maximum
- Supérieur à la moyenne de plus de 5%
- Egal à la moyenne de plus ou moins 5%
- Inférieur à la moyenne de plus de 5%
- Inférieur au minimum



Pour en savoir plus ...

[www.piezo-poitou-charentes.org](http://www.piezo-poitou-charentes.org)

Consultez le site du réseau piézométrique Poitou-Charentes

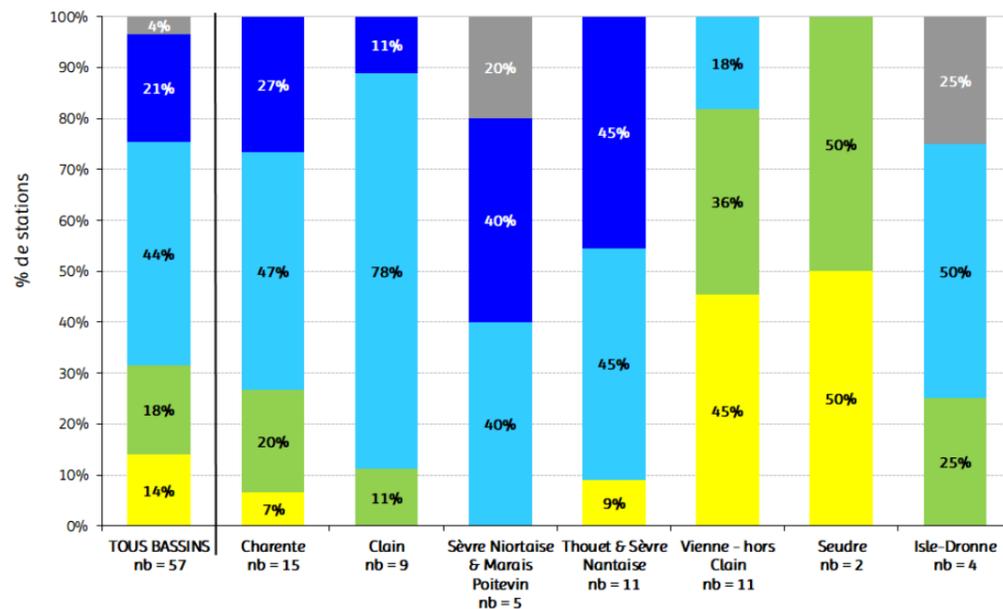
# DEBITS DES COURS D'EAU

Source des données : Banque HYDRO / DREAL Nouvelle-Aquitaine - Département Hydrométrie et Prédiction des Crues ; Traitements : ARB NA.

Le graphique et la carte de suivi de l'hydraulicité permettent de caractériser la situation de certains cours d'eau du Poitou-Charentes (57 stations sélectionnées), en comparant le débit moyen mensuel (moyenne des débits journaliers enregistrés ce mois-ci) au débit moyen mensuel interannuel (débit moyen du mois considéré calculé sur l'ensemble de l'historique des mesures de chaque station).

Courant mars, un épisode de crue en milieu de mois, a permis aux cours d'eau de retrouver des débits en majorité supérieurs aux moyennes de saison. Ainsi, 83% des stations du territoire présentent un débit moyen mensuel proche à supérieur à leur moyenne interannuelle de mars, compris entre 10% et 150%, voire >150%.

Hydraulicité MARS 2023 - Situation sur Les principaux bassins en Poitou-Charentes



Voir la carte de la page suivante pour le détail par station.

Légende Hydraulicité - Rapport entre le débit moyen mensuel et le débit moyen mensuel interannuel :

0 à 20% / 20 à 50% / 50 à 90% / 90 à 110% / 110 à 150% / > 150% / Indéterminé

Tableau de situation vis-à-vis du débit moyen mensuel sur 7 points nodaux du territoire

Station	DOE	DCR	Débit moyen mensuel		
			Mars 2023	Mars interannuel	Hydraulicité (%)
La Vienne à Ingrandes	21	16	177.25	178	100%
Le Clain à Poitiers [Pont-Neuf]	3	1.9	28.83	25.4	113%
Le Thouet à Montreuil-Bellay [Saint Eloi]	0.5	0.2	31.03	21.9	142%
La Sèvre Niortaise à Niort [La Tiffardière]	2	1.2	23.47	19.6	120%
La Dronne à Bonnes	2.6	1.8	ND	29	ND
La Charente à Vindelle [Coursac]	3	2.5	61.27	48	128%
La Seudre à Saint-André-de-Lidon	0.1	0.025	1.36	1.65	83%

Unités : m³/s

Nota - Débit Objectif d'Etiage (DOE) / Débit de Crise (DCR) : dans le présent bulletin, la valeur des DOE et DCR est comparée aux débits moyens mensuels, ce qui diffère de l'évaluation du respect de ces valeurs au sens des SDAGE.



Pour en savoir plus ...

<https://www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/liste-des-stations-debits/>

Suivez les débits quotidiennement

## Zoom sur la centrale de Civaux

Sources : EDF, SPC Vienne Charente Atlantique ; traitements ARB NA.

La centrale de Civaux est située sur le bassin de la Vienne, entre les stations débitmétriques de Lussac-les-Châteaux (en amont) et de Cubord (en aval). Pour assurer son fonctionnement et en particulier le refroidissement de ses réacteurs, elle prélève de l'eau dans la Vienne.

La station de Lussac-les-Châteaux est un point nodal dont la valeur de DCR (Débit de Crise) est égale à 10 m³/s. La station de Cubord est la station débitmétrique de référence pour le suivi du fonctionnement de la Centrale. Selon l'Autorité de Sûreté Nucléaire (Décision du 2 juin 2009 \*), « l'exploitant de la centrale prend toutes les dispositions pour garantir un débit moyen journalier minimum en Vienne à l'aval du rejet de la centrale supérieur à 10 m³/s ».

\* Décision n° 2009-DC-0138 de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) du 2 juin 2009 fixant les prescriptions relatives aux modalités de prélèvements et de consommation d'eau et de rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux des installations nucléaires de base n° 158 et n° 159 exploitées par Électricité de France (EDF-SA) sur la commune de Civaux.

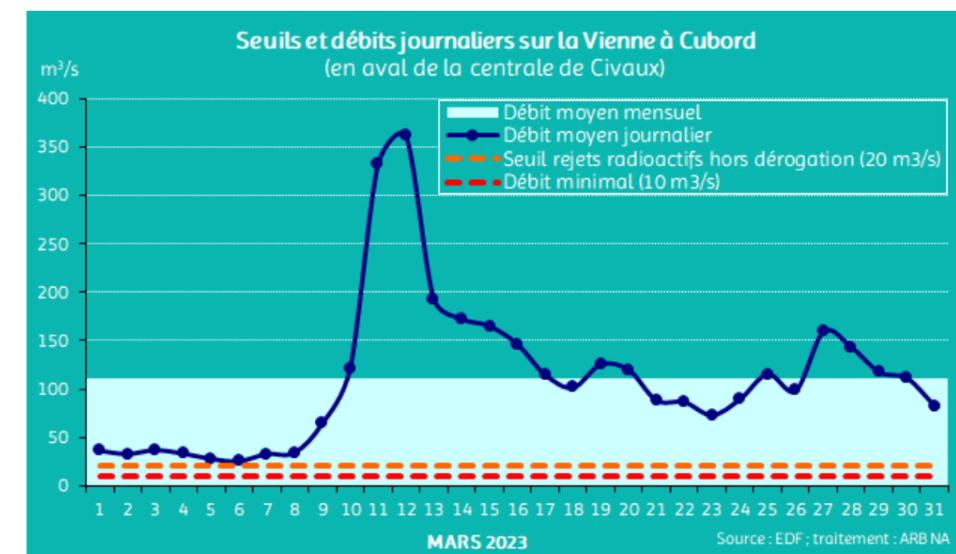
La centrale prélève avec ses deux réacteurs en fonctionnement et à pleine puissance un total de 4 m³/s, dont 2 m³/s sont restitués à la Vienne. En outre, les conditions de rejet d'effluents radiochimiques font l'objet d'une réglementation imposant un débit minimal et maximal. Ils sont autorisés lorsque le débit de la Vienne mesuré à Cubord est compris entre 20 et 400 m³/s. Toutefois lorsque le débit de la Vienne est compris entre 20 et 27 m³/s, les rejets donnent lieu à une information de l'ASN. Un régime dérogatoire permet également dans certaines conditions strictes et avec l'accord de l'Autorité de sûreté nucléaire de réaliser des rejets entre 10 et 20 m³/s. Lorsque les conditions de rejet ne sont pas réunies, la centrale stocke ses effluents dans des réservoirs spécifiques.

Débits de la Vienne – dernières données du mois :

- à Cubord (station débitmétrique de référence) = 82,29 m³/s (le 31/03/23)
- à Lussac-les-Châteaux = 99,75 m³/s (le 31/03/23)

Le débit de la Vienne, très bas en début de mois, a fortement augmenté au cours de l'épisode pluvieux enregistré autour du 12 mars (361.95 m³/s), puis a fluctué autour du débit moyen mensuel pendant la seconde moitié du mois (16 au 31 mars).

Courant mars le débit journalier est resté au-dessus du débit minimal (10 m³/s), autorisant la centrale à fonctionner, et très proche du seuil minimal pour les rejets radioactifs hors dérogation (20 m³/s), pendant la première décade du mois.

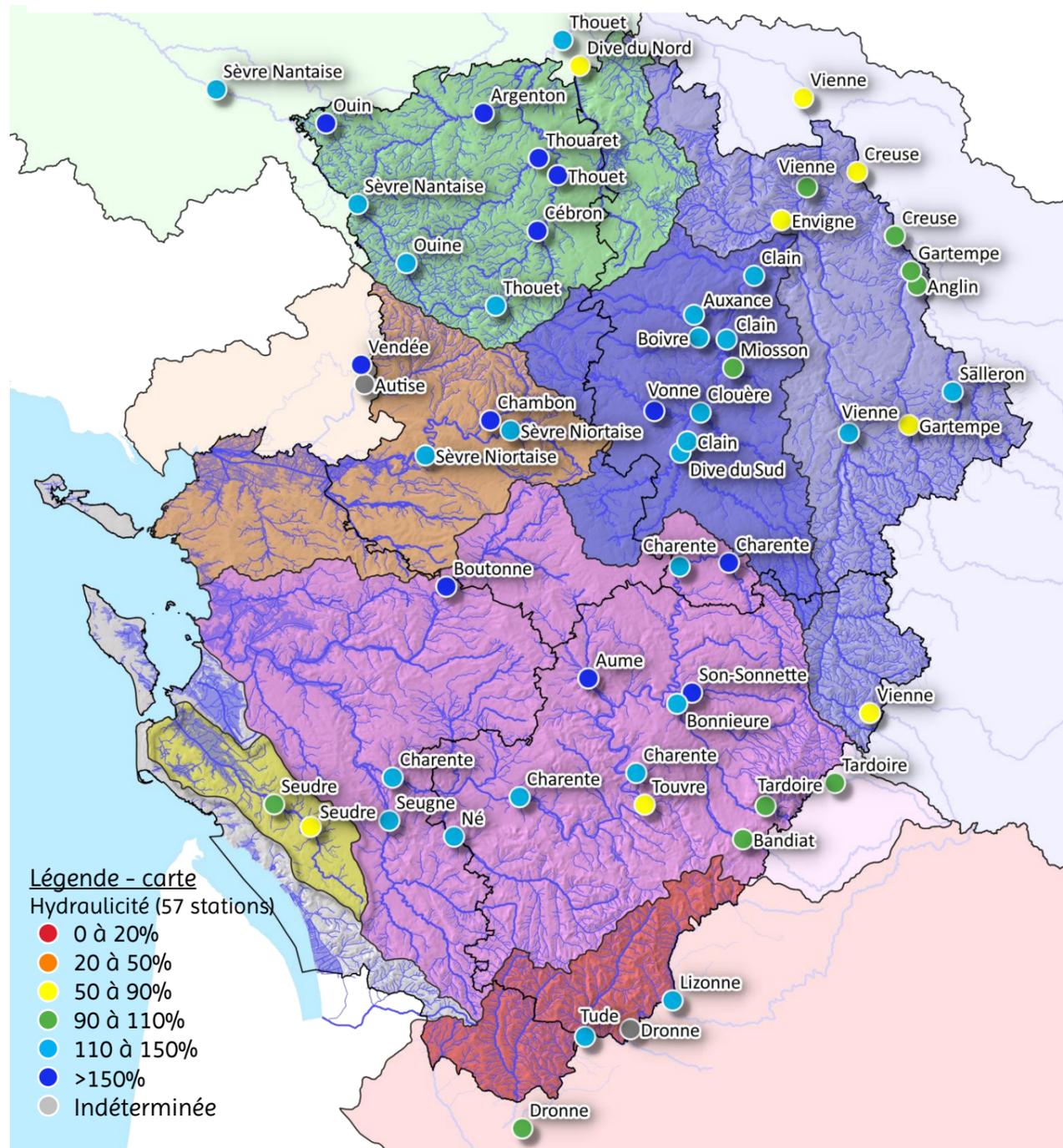
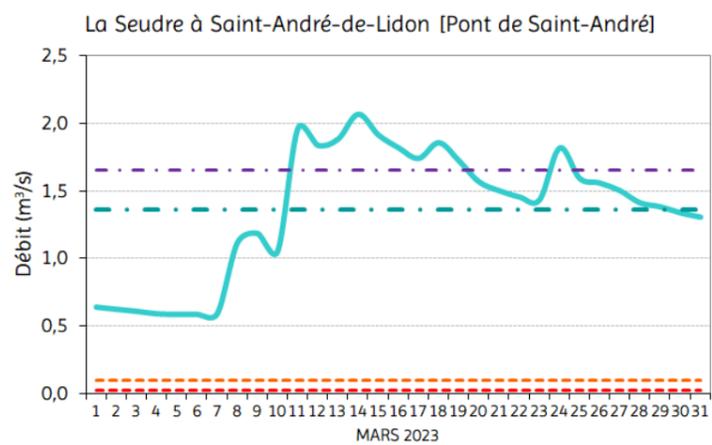
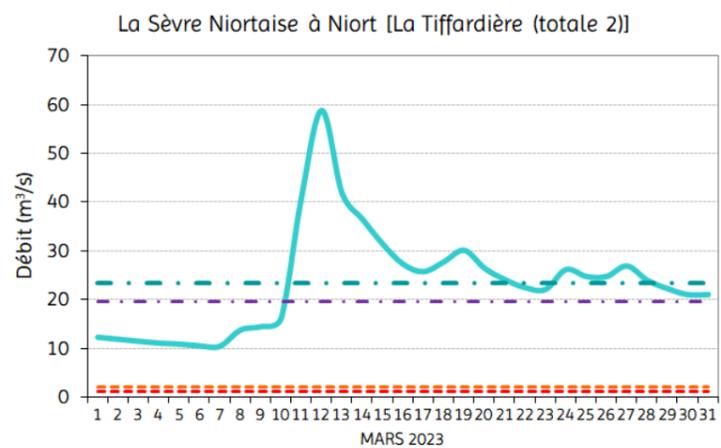
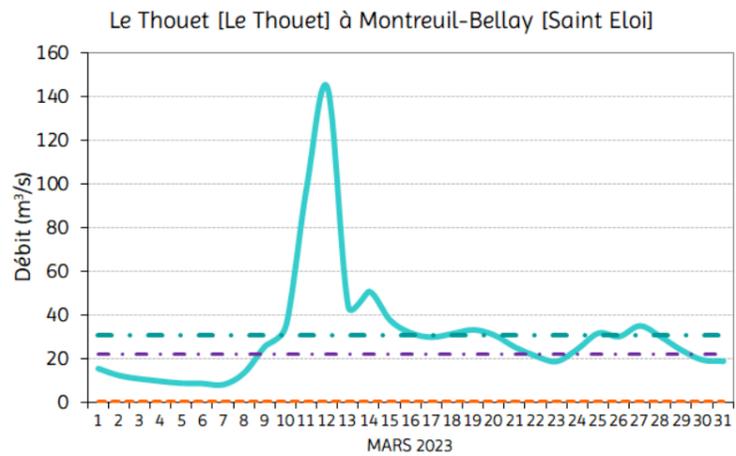


Pour en savoir plus ...

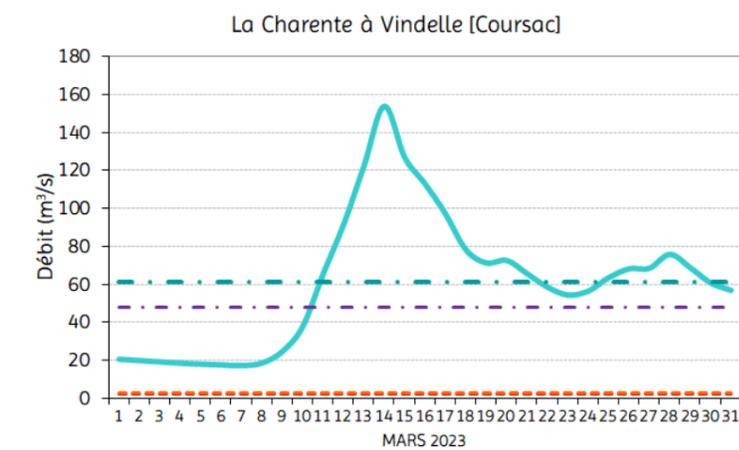
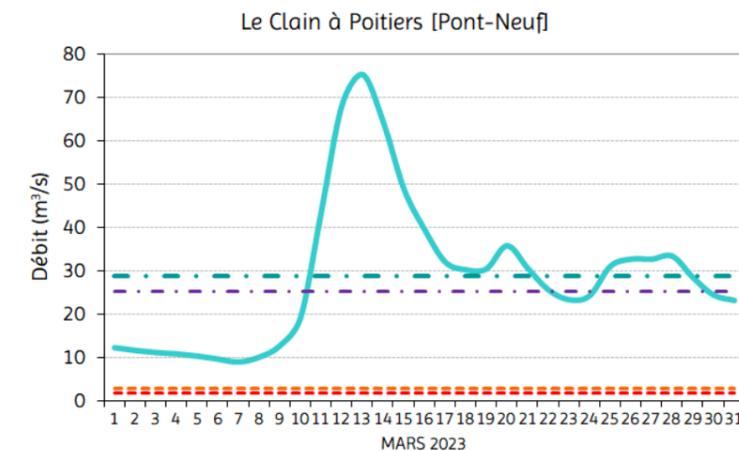
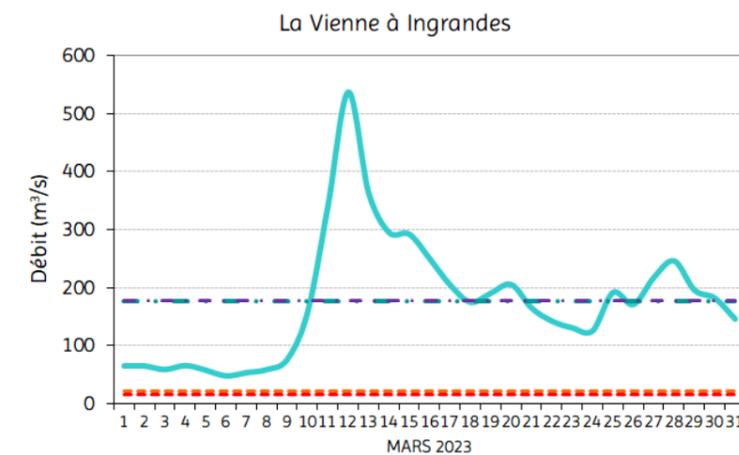
<https://www.edf.fr/centrale-nucleaire-civaux>

Consultez la page du site d'EDF dédiée à la centrale nucléaire de Civaux

Carte Hydraulicité MARS 2023 - Rapport entre le débit moyen mensuel et le débit moyen mensuel interannuel



**Légende - carte**  
 Hydraulicité (57 stations)  
 ● 0 à 20%  
 ● 20 à 50%  
 ● 50 à 90%  
 ● 90 à 110%  
 ● 110 à 150%  
 ● >150%  
 ● Indéterminée



**Légende – graphiques débits du mois**

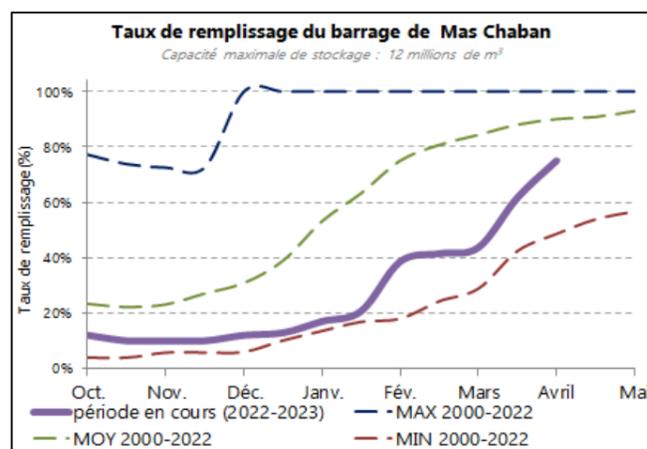
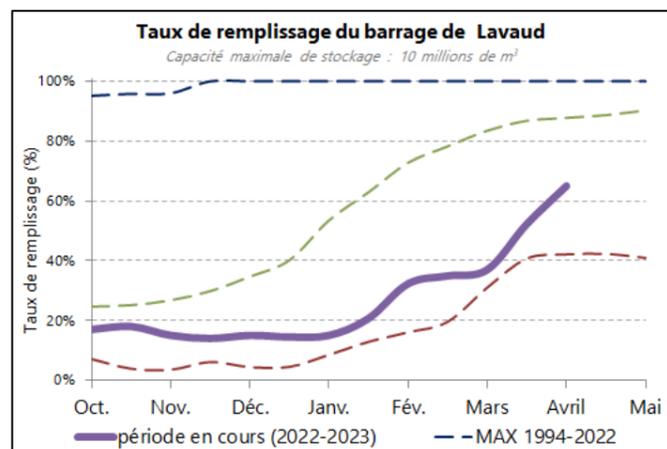
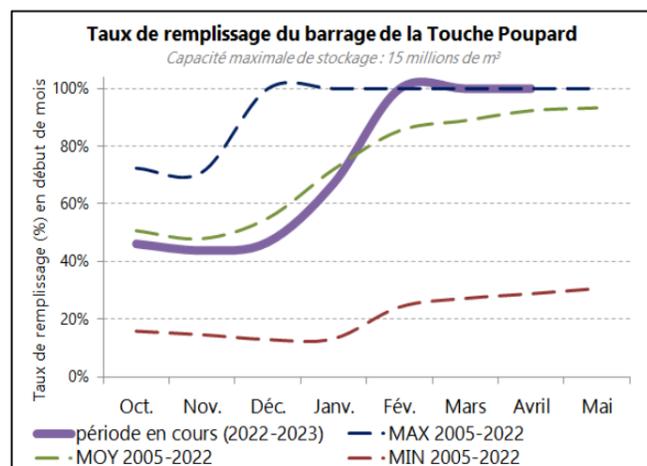
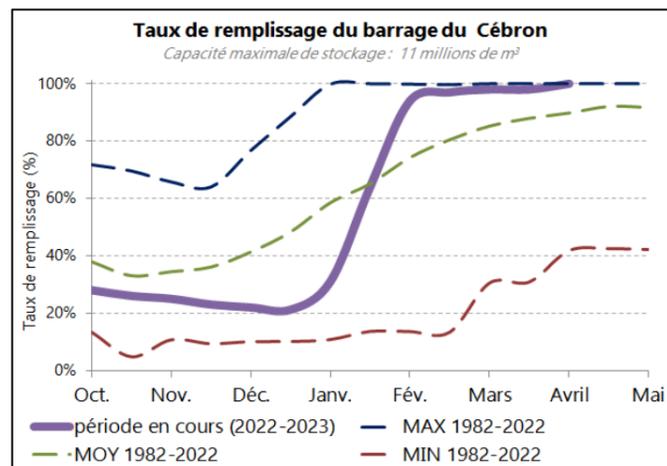
	Débit journalier		Débit Objectif d'Étiage (DOE)
	Débit moyen mensuel		Débit de Crise (DCR)
	Débit moyen mensuel interannuel		

Données source : Banque HYDRO – producteurs : services d'hydrométrie et de prévision des crues, DREAL Nouvelle-Aquitaine.  
 Traitements et conceptions graphiques : ARB NA

# TAUX DE REMPLISSAGE DES BARRAGES-RÉSERVOIRS

Sources : SPL des eaux du Cébron et de la Touche-Poupard, EPTB Charente ; traitements ARB NA.

En hausse, les volumes d'eau stockés début avril par les barrages de Mas Chaban et de Lavaud, sont inférieurs à leurs niveaux moyens, respectivement 75% et 65%. Les barrages du Cébron et de la Touche Poupard, sont remplis.



Pour rappel, les réserves en eau de Lavaud et de Mas Chaban (situés sur le secteur amont de la Charente) sont utilisées pour l'irrigation et en soutien d'étiage, elles permettent de réalimenter les cours d'eau en période estivale, période pendant laquelle les niveaux sont au plus bas. Les barrages du Cébron (situé sur le Thouet) et de la Touche Poupard (sur le Chambon, secteur amont de la Sèvre Niortaise) assurent les mêmes usages et apportent en plus un soutien à l'alimentation en eau potable.



Pour en savoir plus ...

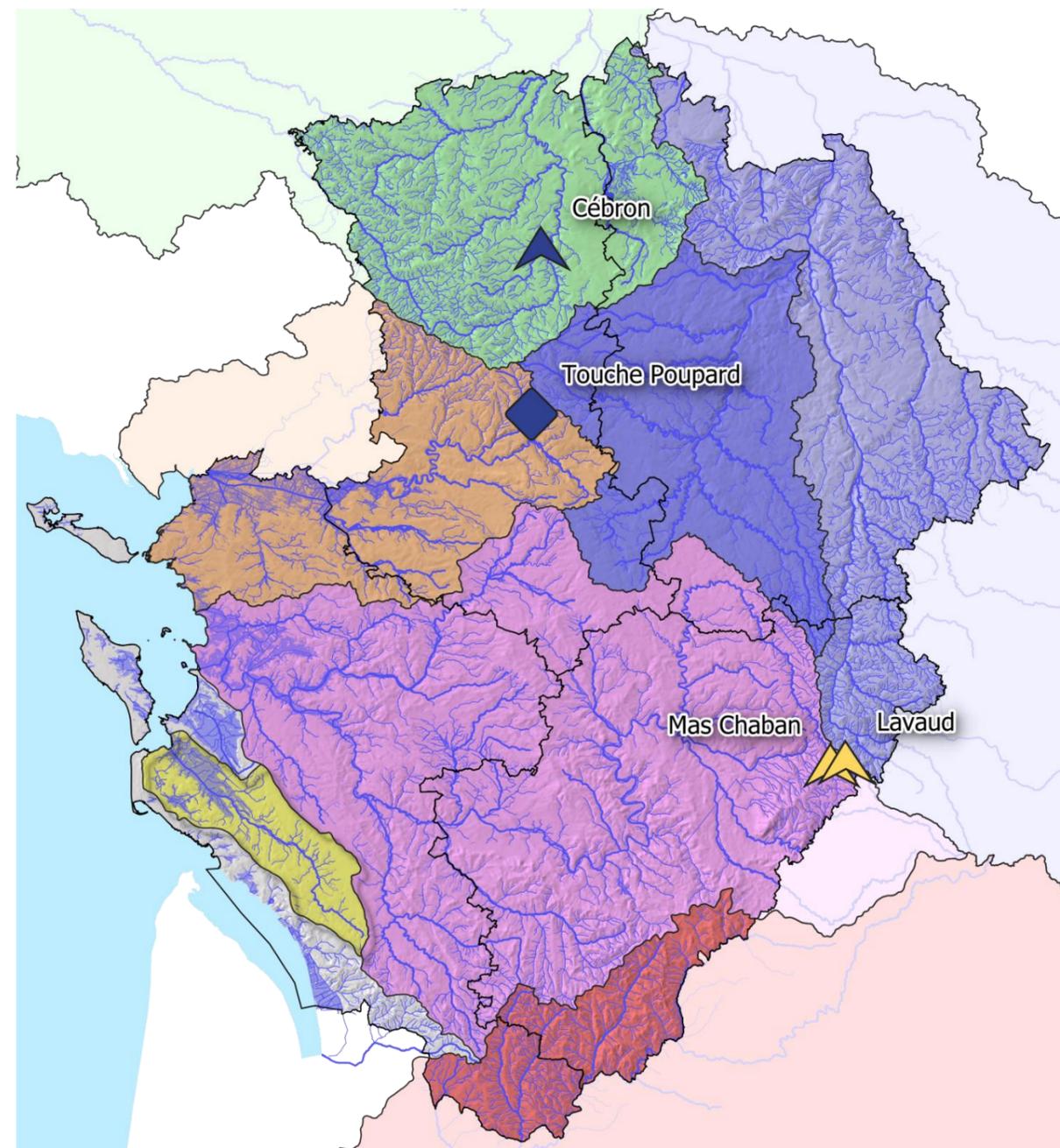
<http://www.fleuve-charente.net/les-donnees-sur-leau>

Suivez le remplissage des retenues en Charente sur le site de l'EPTB Charente

<http://spl-cebron.fr/>

Informations sur le barrage du Cébron sur le site de la SPL

Carte représentant l'état de remplissage des quatre grands barrages-réservoirs du secteur Poitou-Charentes fin mars 2023 – début avril 2023



## LEGENDE - Taux de remplissage des barrages-réservoirs :

- par rapport au mois précédent :
- ▲ Hausse
- ◊ Stable
- ▼ Baisse
- Non déterminé
- par rapport à l'historique des mesures:
- Supérieur ou égal au maximum
- Supérieur à la moyenne de plus de 5%
- Egal à la moyenne de plus ou moins 5%
- Inférieur à la moyenne de plus de 5%
- Inférieur à la moyenne de plus de 25%
- Inférieur au minimum
- Non déterminé

# ÉTAT DES MILIEUX AQUATIQUES

Sources : Office français de la Biodiversité (OFB), fédérations départementales pour la pêche et la protection du milieu aquatique (16, 17, 79, 86), Syndicat du Bassin Versant du Né (SIAH Né) et Syndicat Mixte des bassins Antenne, Soloire, Romède et Coran (SYMBA) ; traitements ARB NA.



## Observatoire National Des Etiages (ONDE)

Dans le cadre du réseau de l'Observatoire National Des Etiages (ONDE), caractérisant les écoulements des petits cours d'eau, des campagnes mensuelles de suivi usuel ont lieu en fin de mois, de mai à septembre, tandis que la fréquence du suivi complémentaire est laissée à l'appréciation des acteurs locaux.

Les observations caractérisent les écoulements des cours d'eau selon quatre modalités différentes :

- classe 1a = écoulement visible acceptable ;
- classe 1f = écoulement visible faible ;
- classe 2 = écoulement non visible ;
- classe 3 = assec.

En lien avec la situation quantitative délicate, différentes campagnes complémentaires ont eu lieu depuis la fin d'année 2022 dans les départements de la Vienne, des Deux-Sèvres, de la Charente, et de la Charente-Maritime.

Une nouvelle campagne ONDE complémentaire s'est déroulée fin mars -début avril, dans les quatre départements de l'ex-Poitou-Charentes (voir résultats dans le tableau).

	Charente 25 mars		Charente-M. 24 mars		Deux-Sèvres 6 avril		Vienne 24 mars		Poitou-C.	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
stations classe 1a "écoulement visible acceptable"	71	100%	90	100%	54	96%	85	90%	246	96%
stations classe 1f "écoulement visible faible"	0	0%	0	0%	2	4%	5	5%	5	2%
stations classe 2 "écoulement non visible"	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
stations classe 3 "assec"	0	0%	0	0%	0	0%	4	4%	4	2%
Total stations	71	100%	90	100%	56	100%	94	100%	255	100%
Indice ONDE *	10,0		10,0		10,0		9,6		9,8	

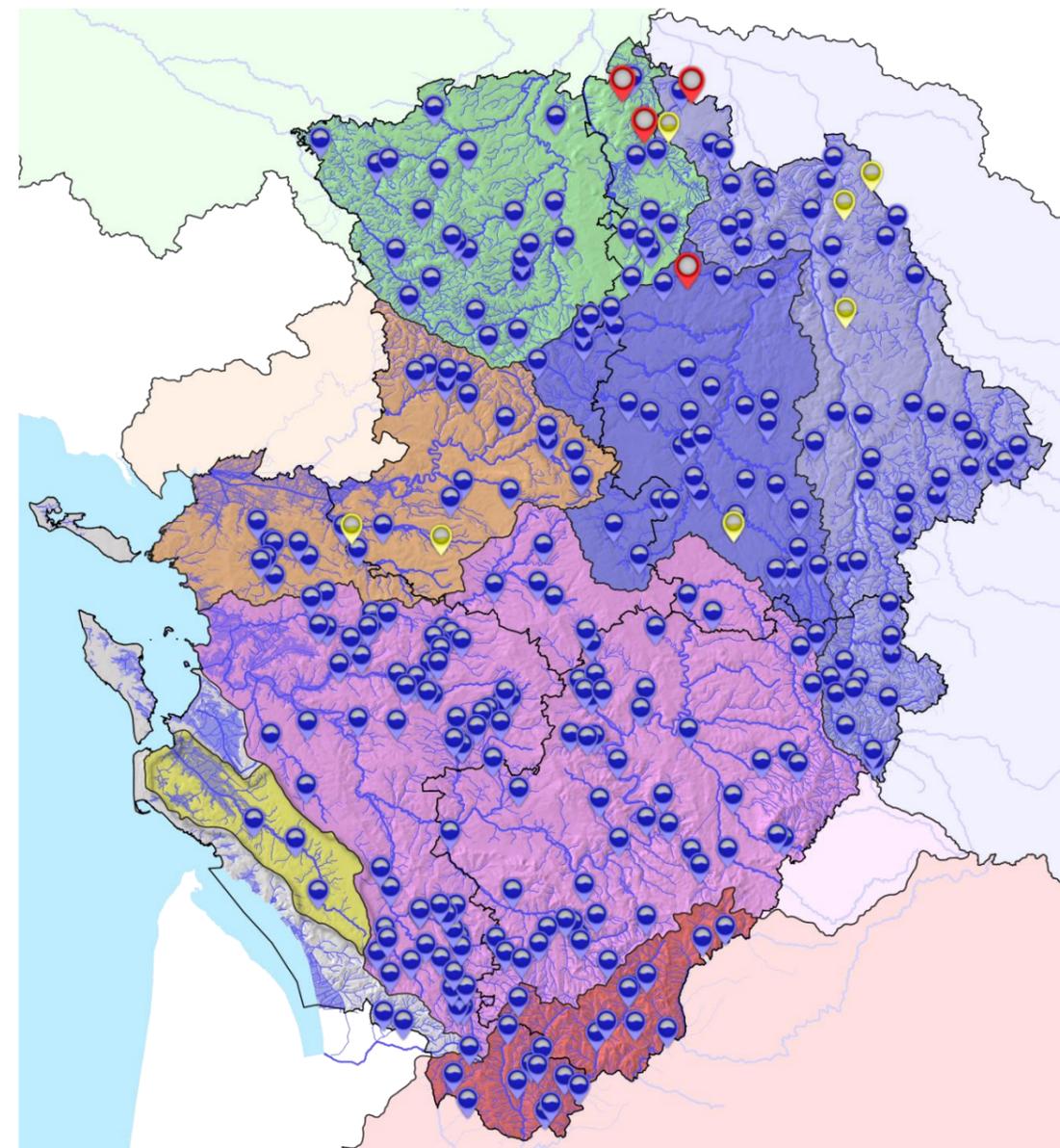
Tableau des résultats de la campagne complémentaire ONDE de fin mars 2023

En lien avec les conditions météorologiques, la situation hydrologique s'est améliorée pour les milieux aquatiques. En effet, **98%** des stations présentent un cours d'eau avec un écoulement visible acceptable, tandis que **2%** des stations sont sans écoulement.

C'est dans le département de la Vienne, que l'on observe 2% des points en assec, et 2% en écoulement visible faible en Vienne et Deux-Sèvres.

*Indice ONDE : cet indicateur varie de 0 à 10. 0 correspond à une situation où toutes les stations d'un département sont à sec, et 10 correspond à une situation où toutes les stations présentent un écoulement continu. Il est calculé de la manière suivante :  $(5 * N2 + 10 * N1) / N$  ; avec N = nombre total de stations, N1 = nombre de stations en écoulement continu et N2 = nombre de stations en écoulement interrompu.*

Carte du suivi de l'écoulement des cours d'eau de l'Observatoire National des Etiages en Poitou-Charentes  
Campagne complémentaire de fin mars-début avril 2023



Pour en savoir plus ...

<https://www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/suivi-des-ecoulements/>

Consultez l'ensemble des résultats des campagnes ONDE précédentes sur le site de l'ARB NA : Outils > Suivi des écoulements > Le suivi des écoulements en ponctuel par l'OFB

<https://onde.eaufrance.fr>

Observatoire national des étiages - Eaufrance

# MESURES DE RESTRICTION

Sources : Préfectures de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Vendée

## Suivi des mesures de restriction en mars 2023

### DEPARTEMENT DE LA VIENNE

En mars, plusieurs arrêtés de restriction ont été mis en place dans le département de la Vienne. Pour la plupart, il s'agit de mesures de vigilance.

#### Usage agricole

##### Bassin de la Dive du Nord

[AP N°2023\\_DDT\\_SEB\\_82](#) application à compter du 4 mars 2023

[AP N°2023\\_DDT\\_SEB\\_93](#) application à compter du 13 mars 2023

[AP N°2023\\_DDT\\_SEB\\_113](#) application à compter du 20 mars 2023

[AP N°2023\\_DDT\\_SEB\\_123](#) application à compter du 27 mars 2023

--- Vigilance (mesures d'auto-limitation) sur le bassin de la Dive du Nord (Cuhon 1 et Cuhon 2)

##### Bassin de la Veude et du Négron

[AP N°2023\\_DDT\\_SEB\\_82](#) application à compter du 4 mars 2023

[AP N°2023\\_DDT\\_SEB\\_94](#) application à compter du 13 mars 2023

[AP N°2023\\_DDT\\_SEB\\_114](#) application à compter du 20 mars 2023

##### Bassin de la Creuse

[AP N°2023\\_DDT\\_SEB\\_97](#) application à compter du 13 mars 2023

--- Vigilance sur le bassin de la Creuse (Leugny)

##### Bassin de la Vienne

[AP N°2023\\_DDT\\_SEB\\_96](#) application à compter du 13 mars 2023

--- Vigilance (mesures d'auto-limitation) sur les bassins de l'Ozon (Châtelleraut), de l'Envigne (Thuré) et de la Vienne (Ingrandes et Lussac-les-Châteaux)

#### Usages à partir du réseau d'Eau Potable

[Arrêté n°2023\\_DDT\\_SEB\\_92](#) application à compter du 13 mars 2023

--- Vigilance sur l'ensemble du département

### DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

Les mesures de limitations des usages de l'eau en place dans le bassin de la Dive du Nord (indicateur Pouançay) ont été levées par [l'arrêté préfectoral du 27 mars 2023](#).

### DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

A notre connaissance, aucun arrêté préfectoral concernant la limitation des usages de l'eau dans le département de la Charente-Maritime n'a été mis en œuvre en mars 2023.

### DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

L'arrêté préfectoral ([n°16-2023-02-21-00001 du 21 février 2023](#)) est toujours en cours mars. Pour rappel, il interdit :

- le remplissage des plans d'eau jusqu'au 15 octobre 2023 (tous secteurs)
- la manœuvre de vannes jusqu'au 15 octobre 2023 ([secteurs 1-3-5-6-7-8](#))



### Pour en savoir plus ...

<https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>

Site de l'information sécheresse du Gouvernement

<https://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau/Des-mesures-de-limitation-ou-suspension-temporaire> - Site de la préfecture de la Vienne

<https://www.deux-sevres.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Eau-peche/Gestion-de-la-ressource-en-eau> - Site de la préfecture des Deux-Sèvres

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource/Suivi-hivernal-2022-2023> - Site de la préfecture de la Charente-Maritime

<https://www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/Gestion-de-l-eau> - Site de la préfecture de la Charente

# Situation Hydro

Secteur Poitou-Charentes & Marais Poitevin  
Bulletin n°211 – Mars 2023

Ce document est consultable, téléchargeable dans son intégralité,  
et également disponible au format vidéo sur le site de l'ARB NA  
*Rubrique : Publications > Bulletins mensuels de situation hydrologique (BSH)*  
<http://www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/bulletins-mensuels-de-situation-hydrologique-bsh/>

-----

Consulter les bulletins de situation hydrologique  
sur les autres territoires de la Nouvelle-Aquitaine sur le site de l'ARB NA.  
*Rubrique : Outils > Suivis quantitatifs de la ressource en eau en Nouvelle-Aquitaine*  
<https://www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/suivis-quantitatifs-de-la-ressource-en-eau-en-nouvelle-aquitaine/>



Le Clain à Poitiers (86), le 23 mars 2023 Photo : ARB NA



L'Auxance à Chasseneuil (86), le 17 mars 2023. Photo : ARB NA

**Agence Régionale de  
la Biodiversité  
Nouvelle-Aquitaine**



**Action financée par la  
Région Nouvelle-Aquitaine**

Avec le concours financier de  
l'Union Européenne (fonds FEDER)



Et la participation de :  
DREAL Nouvelle-Aquitaine  
Agence de l'eau Adour-Garonne  
Agence de l'eau Loire-Bretagne  
Département de la Vienne  
Département des Deux-Sèvres

Bulletin n°211 – Mars 2023